

■ **TELEDISTRI S.A.**, à Avenches, construction et exploitation d'un réseau de distribution par câble de télévision et de radio diffusion (FOSC du 22.02.1993, p. 884). Statuts modifiés le 17 décembre 2002. Les 300 actions nominatives de CHF 1'000, entièrement libérées et formant l'entier du capital-actions, sont converties en 600 actions nominatives de CHF 500, avec restrictions quant à la transmissibilité.
Journal no 12462 du 23.12.2002
(00798728 / CH-550.0.171.512-1)